



La Lettre des centres de vacances du Vercors
Semaine 37 & 38, septembre 2015

VIE DE RESEAU

- Le collectif des centres de vacances se dote d'un nouveau nom

Le collectif des centres de vacances s'est doté d'un nouveau nom :

Isère Drôme Destination Juniors !

La construction de cette association et de ses actions se poursuit. Un plan d'actions détaillé sera prochainement communiqué.

La deuxième lettre d'informations « Séquences découvertes » à destination des enseignants du primaire de la Région sort à la fin du mois. Une partie sur le financement des classes de découvertes y est développée. N'hésitez pas à la diffuser à vos contacts.

Retrouver les informations du collectif sur Facebook « Isère Drôme Destination Juniors »

Ou par mail : collectif.centresdevacances@gmail.com



AIDES AUX DEPART

- Financement des séjours de vacances et scolaires

Bon à savoir et à valoriser sur vos sites : Il existe de nombreuses aides pour financer le séjour des enfants. En lien ci-après une liste (non exhaustive) d'organismes que les familles peuvent solliciter. Les critères d'attribution varient d'un département à l'autre, il est donc conseillé de vous renseigner auprès des organismes dont vous dépendez.

<http://www.vacances-enfants-ados.com/parents-enfants-ados/les-sejours-collectifs/le-financement-des-sejours>

Sur la prochaine lettre du collectif, un dossier spécial est réservé au financement des classes de découvertes. Prenez-en connaissance pour accompagner les enseignants dans leur projet.

association des Centres de vacances pour enfants en Vercors

Parc naturel régional du Vercors - 255, chemin des Fusillés - 38 250 Lans en Vercors

Téléphone : 06-40-56-72-06 Site Internet : www.acev-vercors.fr

Mail : contact@acev-vercors.fr

- **Dispositif d'aide au départ en vacances des 16/18 ans - automne/hiver 2015**

Rappel : merci de faire remonter vos offres de séjours avant le 25 septembre.

Votre contact :

UNAT Rhône-Alpes, Sarah BEGUE, Chargée de mission Aide au départ

Tél : 04 78 24 20 47 / Mobile : 06 32 27 41 44 / s.begue@unat.asso.fr

COMMUNICATION

- **Votre avis sur ce moyen de communication**

Quel est votre avis sur ce site:

<http://www.classe-decouverte.info/>

Etes-vous présent dessus? oui / non

Vous ramène-t-il des contacts? oui / non

Autres choses à dire dessus?

REGLEMENTATION / BIBLIOGRAPHIE

- **ACCESSIBILITE**

Retrouvez sur le site internet de l'Ad'Ap toutes les actualités sur la mise en accessibilité des établissements recevant le public et plus particulièrement sur les agendas d'accessibilité programmés (Ad'Ap) : **déclaration avant le 27 septembre 2015**, période supplémentaire...

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Liens utiles :

<http://lesadap.fr/>

[Les Ad'AP : mode d'emploi](#)

- **Agrément VAO (Vacances Adaptées Organisées)**

Qui est concerné ?

Toute personne organisant des activités de vacances avec hébergement d'une durée supérieure à cinq jours et destinées exclusivement à des groupes constitués de plus de trois personnes handicapées majeures

Le nouvel avis de parution de l'instruction accompagnant le décret révisant les modalités de l'agrément VAO (paru en mars dernier) est sorti.

La circulaire est en ligne :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/07/cir_39838.pdf

Le décret révisant l'agrément est entré en vigueur le 11/03/15 ; il actualise les conditions dans lesquelles l'agrément «vacances adaptées organisées» est délivré à l'organisateur d'un séjour accueillant des groupes constitués de plus de trois personnes handicapées majeures au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles.

Les principales évolutions relèvent des points suivants :

- La durée de l'agrément est portée à cinq ans.
- L'exigence de garantir au mieux la sécurité, la santé, le bien-être et le confort des personnes accueillies est renforcée.
- Une obligation de signalement de tout changement substantiel lié à l'agrément est instituée ainsi que l'établissement d'un bilan d'activité pour le renouvellement d'agrément.
- Le signalement des événements indésirables graves ainsi que l'obligation de prévoir les conditions d'évacuation ou de rapatriement des personnes accueillies, notamment à l'étranger.

A noter que les demandes d'agrément accompagnées d'un dossier complet reçues avant l'entrée en vigueur du décret sont traitées conformément à la réglementation antérieure.

- **JEUNES en REFUGES : des projets pédagogiques riches et singuliers !**

Faire découvrir la montagne dès le plus jeune âge est un enjeu essentiel : les pratiques culturelles se forgeant au passage de l'enfance, donnons l'occasion aux jeunes de pratiquer des activités liées à la découverte de la montagne, de la randonnée et de l'alpinisme. Les refuges ne constituent pas un but en soi mais un moyen, au service d'un projet éducatif : ils permettent aux jeunes de vivre une expérience de la vie en collectivité singulière et caractéristique d'un territoire montagnard.

LEVER les FREINS (réglementation) - **ENCOURAGER** (guide) - **ACCOMPAGNER** (formation)

<http://jeunes-en-refuges.educalpes.fr/wakka.php?wiki=Accueil>

- **Presse**

Le business des "colos", reflet de la fracture sociale

« Le marché des colonies de vacances est en chute libre depuis plusieurs années. Le contexte économique est une des causes. Mais le marché est bouleversé par l'entrée de nouveaux acteurs qui souhaitent redonner du souffle à un modèle parfois jugé obsolète. Quitte à sacrifier la sacro-sainte "mixité sociale" historiquement prônée dans les séjours collectifs pour les enfants »

[Lire la suite](#)

EMPLOI / FORMATION / RENCONTRES

- **3^{ème} rencontres des référents IPM : 24 septembre, CIS Lyon 8^{ème}**

Au programme : bilan du dispositif IPM, travail de réflexion et d'échanges sur les attentes des employeurs, retours d'expérience.

Intéressé pour participer ?

Contacteur : adavid@plateforme-ipm.fr

- **Formations**

HACCP

29 et 30 septembre 2015.

8 et 9 décembre 2015 à l'AFRAT

Permis d'exploiter

5, 6, et 7 octobre 2015

6, 7 et 8 janvier 2016

association des  centres de vacances pour enfants en Vercors

Parc naturel régional du Vercors - 255, chemin des Fusillés - 38 250 Lans en Vercors

Téléphone : 06-40-56-72-06

Site Internet : www.acev-vercors.fr

Mail : contact@acev-vercors.fr

Votre contact :

AFRAT, Marie MENDES -Assistante administrative
Centre ressource pour les acteurs du monde rural et montagnard
314 Chemin du Manoir 38880 AUTRANS Tél. : 33 (0)4 76 95 35 08 -
www.afrat.com - www.facebook.com/AFRATAutrans

Hébergements touristiques : approches pratiques pour optimiser sa mise en marché

28 et 29 septembre 2015 à Chambéry

Travailler avec les distributeurs sur Internet – OTAs Et conserver sa maîtrise commerciale

6 octobre 2015 à Chambéry

A venir :

21 et 22 septembre : *Etre créatif dans sa communication avec de petits moyens*

28 et 29 septembre : *Développer les relations avec la presse et les blogueurs sur le web*

28 et 29 septembre : *Hébergements touristiques : approches pratiques pour optimiser sa mise en marché*

6 octobre : *Travailler avec les distributeurs sur Internet - OTAs*

Votre contact :

Nancy Jarrosson
Responsable Développement, Rhône-Alpes Tourisme
Tél : +33 (0)4 26 73 32 60 / 33 (0)7 60 68 02 02



APPEL A PROJET

- **Développement durable**

Environ 6 établissements vont entamer une démarche de réduction du gaspillage alimentaire. Ils seront accompagnés par un cabinet d'études et l'UNAT Rhône-Alpes. N'hésitez pas à contacter l'UNAT ici : [nous contacter](#) si vous êtes intéressé.

2 établissements du Collet d'Alleverd (38) réfléchissent et travaillent avec l'UNAT Rhône-Alpes sur leur approvisionnement en circuits courts alimentaires.

[Retrouvez ici](#) le témoignage d'un directeur ayant déjà mis en place les circuits courts dans son établissement dans la Loire.



- **Prix de l'ESS**

Les Prix ESS s'adressent aux entreprises de l'ESS pour les promouvoir et les valoriser, pour les soutenir et accompagner leur développement, pour identifier de nouvelles entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire dans les territoires. Quatre prix seront décernés par un jury, composé des membres du réseau des CRESS et des partenaires du Mois, lors du lancement du Mois de l'ESS, le 27 octobre 2015, à Bercy :

- Prix N°1 : Performance économique
- Prix N°2 : Impact local
- Prix N°3 : Innovation sociale
- Prix N°4 : Coup de cœur

association des Centres de vacances pour enfants en Vercors

Parc naturel régional du Vercors - 255, chemin des Fusillés - 38 250 Lans en Vercors

Téléphone : 06-40-56-72-06

Site Internet : www.acev-vercors.fr

Mail : contact@acev-vercors.fr

Les lauréats récompensés se verront remettre lors de la cérémonie de la remise des Prix :

- Un chèque de 10 000 €,
- Une vidéo de présentation des lauréats et de leurs soutiens qui sera largement diffusée,
- Un soutien sur mesure et un accompagnement au développement par les partenaires.

JUSQU'AU 22 SEPTEMBRE POUR CANDIDATER.

Les candidats retenus seront présentés dans un Top 50 largement diffusé. Les Lauréats sélectionnés recevront les Prix de l'ESS le 27 octobre 2015 à Bercy.

Contact :



- Parc du 45^{ème} Parallèle, 9 rue Olivier de Serres - 26300 Châteauneuf/Isère
Tél. 04 75 70 06 94 - info.tpe@initiative2607.fr
- Château du Bousquet - 07800 Saint-Laurent-du-Pape
Tél. 06 31 78 52 29 - info.tpe@initiative2607.fr

Des questions, envie de faire passer une info ?

Votre contact : Katherine au 06 40 56 72 06 contact@acev-vercors.fr

association des Centres de vacances pour enfants en Vercors

Parc naturel régional du Vercors - 255, chemin des Fusillés - 38 250 Lans en Vercors

Téléphone : 06-40-56-72-06 Site Internet : www.acev-vercors.fr

Mail : contact@acev-vercors.fr